

L'A.M.L.g a le plaisir de vous inviter à la conférence intitulée :

**"Quand le télétravail obligé est responsable de problèmes
mécaniques et psychologiques"**

reprise auprès de l'accréditation, sous la rubrique

« Ethique et Economie »

Les orateurs sont :

- **Docteur Renaud JAMMAER** *Psychiatre*
- **Monsieur Didier KOCH** *Kinésithérapeute.*

Le modérateur est le Docteur Jean-François ANDRE.

Cette conférence aura lieu, en présentiel, **le vendredi 20 janvier 2023, à 20 H**, dans la salle 44 de l'hôpital du Valdor (ISoSL), rue Basse-Wez, 145 à 4020 - Liège.

Le parking est gratuit et l'accès à l'auditoire aura lieu via l'entrée principale de l'hôpital et sera fléché.

Les inscriptions débiteront sur place à partir de 19H30.

Elle sera également transmise en ligne, en direct, le vendredi 20 janvier et en rediffusion à partir du jeudi 26 janvier 2023.

Dans la mesure où vous aurez suivi cette conférence en présentiel ou en ligne avant le jeudi 9 février, des points d'accréditation vous seront accordés par l'INAMI.

En pratique :

Pour la conférence en présentiel, en direct, en rediffusion :

Le nombre de places étant limité en présentiel, nous vous remercions de vous inscrire en utilisant le bouton d'inscription ci-dessous, en précisant votre mode de participation :

- en présentiel
- en transmission en direct
- en rediffusion

À la suite de votre inscription, vous recevrez un lien personnel vous permettant de vous connecter au moyen de votre ordinateur, tablette ou smartphone.

La rediffusion sera en ligne à partir du jeudi 26 janvier.

Jusqu'au jeudi 9 février, elle permettra de bénéficier des points d'accréditation INAMI. Elle sera accessible via le lien suivant :
<https://app.livestorm.co/amlg-efc>

Au-delà, la visualisation sera toujours possible sur notre site (www.amlg.be) mais sans octroi de points d'accréditation.

Pour la participation aux frais :

L'accès est gratuit pour les membres en règle de cotisation de l'A.M.Lg.

Le paiement de la cotisation annuelle de 100 € pourra se faire sur place, uniquement au moyen d'un terminal de paiement. La cotisation donne un droit d'accès gratuit aux prochaines séances dont le programme. A noter que la conférence organisée par la Société Médico-Chirurgicale de Liège, prévue initialement le vendredi 28 avril 2023 est reportée au vendredi 5 mai 2023.

Si vous êtes intéressés uniquement par une séance, une participation de 40 € sera demandée, sur place, au moyen du terminal de paiement ou par versement anticipatif sur le compte de l'A.M.Lg : BE55 0013 6590 0244.

Accréditation auprès de l'INAMI :

Pour bénéficier des points d'accréditation de l'INAMI, vous devez avoir assisté à la conférence en présentiel ou en direct le vendredi 20 janvier ou avoir visualisé la rediffusion durant la période du jeudi 26 janvier au jeudi 9 février être en ordre de paiement.

Les points d'accréditation vous seront octroyés par l'INAMI dans la semaine du 13 février 2023.

Nous vous souhaitons une belle séance de formation avec des orateurs de qualité.

L'équipe de l'[A.M.Lg](http://www.amlg.be) et l'équipe technique.